



Le PV du 26 septembre 2018

Participants:

Présents : Sangita Kamblé, David Haziza, Pierre Danten, Walid Ben Amar, Dr Sauvé, Paul Ravenscroft, Carla Khazzaka, Philippe Courjault, Rachid

Salama, Stéphane Begnis

Absentes: Ginette Lalonde-Kontio, Brigitte Proucelle

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour :

Proposition: Que l'ordre du jour soit adopté par les membres du CA.

Proposée: Pierre Danten; Appuyée: Carla Khazzaka

Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Conflit d'intérêts et confidentialité

Aucun.

Comme à chaque séance, la présidente rappelle pour les discussions entre les membres du CA restent confidentielles.

Le Docteur Sauvé demande à prendre la parole et lit en séance sa lettre de démission en tant qu'administrateur à vie du lycée Claudel (<u>lettre de démission en annexe</u>). Tous les administrateurs se lèvent et applaudissent le Dr Sauvé. Au nom du Conseil d'administration et de la Corporation toute entière la présidente remercie le Dr Sauvé pour ses plus de 50 ans d'engagement sans failles auprès du lycée et rappelle que sans lui le Lycée Claudel n'existerait pas. Le Dr Sauvé remercie la présidente pour ses bons mots et « sa présidence exemplaire ». Le Dr Sauvé quitte la séance à 18h45.

Le Conseil d'administration s'interroge sur la meilleure façon de rendre hommage au Dr Sauvé et propose qu'un lieu emblématique du lycée porte son nom et qu'une cérémonie soit organisée à cette occasion.

3. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2018

Proposition: Que le procès-verbal du 7 juin 2018 soit adopté par les

membres du CA.

Proposée: David Haziza; Appuyée: Paul Ravenscroft

Proposition adoptée à l'unanimité.





4. Le rapport de la présidente

Pour faire suite aux questions relatives aux modifications au règlement, les membres ont précisé trois modifications :

- le droit de vote accordé au COCAC (le principe en avait été validé en séance du 7 juin 2018, mais non voté)
 Le procès-verbal adopté lors du CA du 26 septembre 2018 faisant uniquement mention du vote des modifications figurant dans le projet de règlement adressé aux administrateurs préalablement à la tenue du CA du 7 juin, sans les réécrire in extenso, il a été jugé préférable de revoter cette modification afin qu'aucune ambiguïté ne subsiste :
- une pause de trois ans obligatoire après 6 ans de présence comme administrateur,
- 3) les administrateurs cooptés ont les mêmes droits et obligations que les autres administrateurs disposant d'un droit de vote c'est-à- dire un maximum de six ans (deux ans fois trois mandats), puis une pause de 3 ans comme les administrateurs des collège de parents, enseignants, personnels de soutien

Questions de Walid Ben Amar:

pourquoi modifie t'on le règlement ?

réponse : pour prendre en considération les travaux du comité règlement qui a travaillé pendant 18 mois pour y apporter des améliorations.

- pourquoi accorde t'on un droit de vote au COCAC?

réponse : il apparait 'normal' que le représentant de l'État français, dont la participation financière est indispensable au fonctionnement du lycée piuisse avoir une voix au sein du CA. Cela ne remet pas en cause l'équilibre des votes, les administrateurs élus (6 parents et 3 membres du personnel) disposant de 9 voix sur 10.

Proposition : Que le CA valide le droit de vote accordé au COCAC, la pause de trois ans obligatoire après 6 ans de présence comme administrateur et que les administrateurs cooptés ont les mêmes droits et obligations que les autres administrateurs disposant d'un droit de vote c'est-à-dire un maximum de six ans (deux ans fois trois mandats), puis une pause de 3 ans comme les administrateurs des collèges de parents, enseignants, personnels de soutien.

Proposée: Pierre Danten, ; Appuyée: David Haziza Adoption à l'unanimité

5. Rapport du proviseur

Proposition: Que le CA valide les documents présentant les politiques



Lycée Claudel



relatives aux vacataires et au recrutement.

Proposée: Walid Ben Amar; Appuyée: David Haziza

Adoption à l'unanimité

Proposition: Que le CA valide l'organigramme expliqué en séance.

Proposée: David Haziza; Appuyée: Walid Ben Amar

Adoption à l'unanimité



Lycée Claudel



6. Rapport du trésorier / DAF

Conscient que les importantes augmentations successives en terme de frais de scolarité et ont eu des incidences négatives sur les effectifs, le CA a débattu sur la possibilité de s'engager auprès des familles à limiter pour une période de trois ans les frais de scolarité.

Augmentation des frais de scolarité :

Proposition: Que le CA valide une augmentation des frais de scolarité pour les trois prochaines années à hauteur de l'augmentation du coût de la vie et détermine cette dernière pour l'année 2019-2020 à 2%, sauf incident financier

Proposée : Pierre Danten ; Appuyée : Walid Ben Amar

Adoption à l'unanimité

Le comité exécutif rédigera une lettre pour en informer les familles avant les vacances d'automne.

Contrat sécurité incendie :

Proposition : Que le CA confie le contrat de sécurité incendie à Chubb Edwards qui fabrique le matériel pour un an. Le contrat s'élève à 12 600 dollars.

Proposée : Pierre Danten ; Appuyée : Paul Ravenscroft

Proposition adoptée à l'unanimité

7. Clôture de la séance

> Proposition: Que le Conseil lève la séance à 23h19. Proposée: Paul Ravenscroft; Appuyée: David Haziza

Proposition adoptée à l'unanimité.

Prochaine rencontre du Conseil d'administration : Le 28 novembre 2018. La

Sangita KAMBLÉ

Le secrétaire